



Avantage en nature logement

Par Matt

Bonjour

Je travaille depuis septembre 2016 pour le compte d'un hôtel en tant que réceptionniste 12h par semaine payées le smic et veilleur d'astreinte toutes les nuits de la semaine du lundi soir au vendredi matin (22h-7h).

Je ne suis pas payé pour ces heures d'astreintes. En contre partie je dispose d'un studio de 33m2 gratuitement. Dans mon contrat il est bien stipulé en contre partie, ce qui signifie gratuitement. J'avais demandé des précisions et c'est ce que mon patron m'avait affirmé, gratuitement!

Ce travail me convient très bien étant en reconversion personnelle et étudiant à la fac.

Je réalise maintenant que sur mes relevés de paye, il est noté "Avantage Nature Logement 120 euros" qui est déduit tous les mois de ma paye.

Pouvez vous m'éclairer, merci pour votre aide, cordialement.